


AVIS DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 143-11 du Code Rural,
relatif à la publication des décisions de rétrocession

Valant attestation d'affichage Pendant une durée de 15 jours	Visa et Cachet de la Mairie 	Date d'envoi par la SAFER : 5 avril 2022 DATE DU JOUR D'AFFICHAGE EN MAIRIE 12 AVR. 2022
---	--	---

La SAFER HAUTS DE FRANCE porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

Dossier Rétrocession n° RE 59 21 9245 01 - Commune : ANOR

Nom, Prénom de l'attributaire : Monsieur et Madame **DURONSOY Bernard** demeurant **28 rue du Roi Albert 1er - 59186 ANOR**

Conditions financières : 13 220,55 €

→ **Attribution par échange**

Commune de ANOR (59) - Surface sur la commune : 2 ha 93 a 79 ca
Cadastré - 'Bois saint hubert': ZH- 34

- **Superficie totale : 2 ha 93 a 79 ca**

- **Motivation :** Amélioration de la répartition parcellaire permettant d'une part à l'attributaire de devenir propriétaire de la parcelle située en face de son habitation et sur laquelle est installé un puits alimentant en eau la maison et d'autre part à la SAFER de bénéficier d'une surface plus importante et notamment de devenir propriétaire d'une parcelle contiguë à une propriété existante.

M. Hubert BOURGOIS
Directeur général délégué

